

fin de ce mois nos législateurs pourront aller se reposer, au foyer domestique, des fatigues de la représentation. D'ailleurs, le chef du Gouvernement lui-même a annoncé la fin prochaine de la session, à condition que les membres raccourcissent leurs discours et n'entravent pas trop l'expédition des affaires.

La présente session a été certainement l'une des mieux remplies, un grand nombre de questions de la plus haute importance ont été traitées et résolues; peut-être pas toujours pour le plus grand bien général de la Puissance; mais enfin elles ont eu une solution quelconque. Le Gouvernement actuel est appuyé par une si forte majorité qu'il a pu présenter et faire passer les mesures mêmes impopulaires sans que la moindre défaillance soit venue l'arrêter dans sa marche. Il n'a trouvé devant lui qu'une route unie et d'un parcours facile; devant lui tous les accidents disparaissent comme par enchantement. Qu'à de choses grandes et utiles, il aurait pu mener à bonne fin, s'il l'avait voulu!

Il avait à traiter, la question de l'amnistie, celle des Ecoles du Nouveau-Brunswick, la protection à accorder à l'agriculture et aux industries manufacturières, la diminution des taxes qui font tant souffrir le pauvre peuple. Nos ministres actuels et leurs partisans s'étaient formellement engagés à résoudre ces questions dans le sens exigé par la grande majorité des électeurs de la Province de Québec. Ils avaient promis de faire accorder l'amnistie aux Métis de Manitoba, de faire donner des écoles libres aux catholiques du Nouveau-Brunswick, de protéger l'industrie canadienne et de diminuer les taxes.

Que sont devenues ces promesses? Les vents les ont dispersées. Les métis n'ont pas eu l'amnistie, Riel a été chassé de la Chambre, les catholiques du Nouveau-Brunswick gémissent encore sous le joug du fanatisme, les industries agricoles et manufacturières ont vu leurs dernières espérances anéanties et les taxes ont été augmentées de \$3,000,000.

Le lecteur attentif des débats parlementaires a dû remarquer avec douleur que trois choses surtout ont été traitées avec le plus souverain mépris. Ce sont: la nationalité canadienne-française, la religion catholique et les intérêts agricoles. Nos maîtres d'aujourd'hui ont pris à tâche de nous faire sentir, à nous canadiens-français, tout le poids du fanatisme protestant et de la morgue anglaise; à la population catholique on lui a fait entendre le vieux cri de *No popery*, et on lui a fait entrevoir les traitements que l'intolérance protestante lui réservait, on a ri des besoins de l'agriculture et ridiculisé les quelques hommes courageux qui osaient se constituer les champions de cette mère nourricière de toutes les nations enfin l'on a fait peser surtout sur les classes pauvres, sur les classes ouvrières la plus grande partie du poids des nouveaux impôts.

Nous n'avons pas la mission et encore moins l'intention de rechercher les coupables, nous laissons à l'esprit de parti le soin de faire ces recherches; mais nous croyons de notre devoir de citoyen et de journaliste catholique, canadien et agricole de faire connaître ces faits à nos lecteurs et au même temps leur donner les conseils appropriés.

Cultivateurs canadiens et catholiques, vous constituez une partie importante de votre pays, vous avez des besoins et des droits que vous devez faire reconnaître, coûte que coûte, élisez donc des hommes qui connaissent ces besoins et ces droits, dont les intérêts sont identiques aux vôtres, sur l'abnégation, le dévouement et l'honnêteté desquels vous pouvez compter et qui aient en outre une intelligence assez développée pour comprendre la portée des mesures sur lesquelles ils

seront appelés à légiférer.

Refusez vos suffrages à ces hommes dont les intérêts sont opposés à vos besoins, car, même avec la meilleure volonté du monde, malgré toutes leurs promesses, ils ne peuvent pas comprendre en quoi consiste vos besoins et par cela même ils ne peuvent travailler à les faire prévaloir.

Voilà les conseils que nous voulions donner à nos lecteurs, voilà les principes qui doivent guider les cultivateurs dans le choix de leurs représentants. De parti, il ne peut pas, il ne doit pas y en avoir au point de vue agricole, ou plutôt il n'y a plus qu'un seul parti c'est celui de l'agriculture. Les cultivateurs n'ont qu'à le vouloir et ce sont eux qui commanderont dans les conseils et les nations, ce sont eux qui gouverneront le pays, et nos intérêts généraux n'en souffriront certainement pas.

— Le 11 mai, pendant les débats, deux questions touchant les intérêts agricoles furent amenées devant la Chambre; l'une par M. Fleming et l'autre par M. Bunster. Dans la première M. Fleming demanda au Gouvernement s'il était disposé à insérer dans le budget supplémentaire une somme suffisante pour se procurer, par l'entremise des divers agents d'émigration, en Europe, un petit approvisionnement de grains et de graines de semence afin d'en faire l'essai dans diverses parties de la Puissance.

M. Mackenzie répondit que le Gouvernement n'a pas l'intention de demander un vote à ce sujet. Et donc! s'occuper des améliorations agricoles, ça n'en vaut pas la peine!

Dans la seconde, M. Bunster, en proposant l'adoption du rapport du comité général sur le tarif de la Colombie anglaise, fit connaître l'importance d'accorder une plus grande protection aux intérêts agricoles non-seulement de sa province, mais de toutes les provinces qui forment la Confédération. Mais la Chambre s'insurgea contre une telle demande et M. Bunster dut retirer sa motion, car nos dévoués représentants la considéraient comme hors d'ordre ou un hors d'œuvre si l'on aime mieux.

Seul M. Tupper vint au secours du moteur et lui fit voir que les dispositions actuelles de la Chambre étaient telles qu'en pressant le vote sur sa motion, il nuirait infailliblement à la cause qu'il voulait servir.

À part ces deux questions, le fait le plus important de cette séance fut la présentation par M. Blain de la résolution suivante:

" Qu'il soit regardé comme expédient et propre à favoriser les intérêts de la Puissance que des commissaires soient nommés pour s'aboucher avec la commission américaine, discuter la praticabilité du projet de construction d'un canal projeté, des améliorations à faire, et faire connaître quelle aide le Gouvernement américain serait disposé d'accorder aux mêmes fins. "

Cette résolution était accompagnée de quelques considérants, dans lesquels il est constaté que les moyens de transport actuels ne suffisent plus aux besoins du commerce, que le Gouvernement américain a déjà nommé une commission pour étudier ce sujet, que le Gouvernement canadien s'est engagé lors de l'Union des Provinces, à améliorer la navigation et élargir les canaux déjà existant et que le canal projeté réduira de beaucoup la longueur de la navigation entre l'Ouest et l'Est.

M. Blain appuya sa motion d'un excellent discours dans lequel il démontra que le canal projeté est devenu d'une nécessité absolue et qu'une fois établi, les transports se feraient avec une diminution de frais de \$55,000 par année.

Beaucoup de députés parlèrent dans le même sens que M. Blain; cependant celui-ci dut retirer sa motion devant